

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau
séance du 13 octobre 2011

Objet de délibération :
Avis du Syndicat Mixte à l'égard du
projet arrêté du PLU d'Ambérieu-en-
Bugey

Sont présents 11 membres convoqués le 5 Octobre 2011

Sont excusés : Jean-Luc RAMEL – Jean-Pierre HUMBERT – Josiane EXPOSITO – Albert BERTHOLET – Robert GREFFET

La Présidente fait part de la sollicitation, par la commune d'AMBERIEU-EN-BUGEY, de l'avis du syndicat mixte dans le cadre de la révision de son PLU. Elle informe que le projet de PLU a été arrêté le 27 juin 2011 et reçu au syndicat mixte le 29 juillet 2011.

En préambule, elle précise que cette mise en révision est la conséquence de la décision du TA de Lyon du 14 décembre 2010 qui a annulé le PLU approuvé le 25 février 2008.

L'objet de cette révision concerne le reclassement du secteur de « l'Ecartelée » en zone U conformément à la décision du tribunal administratif de Lyon.

L'objectif étant pour la commune la remise en vigueur au plus vite du PLU afin de disposer d'un document d'urbanisme adapté au contexte actuel et de débloquent les projets d'aménagement et d'urbanisme incompatible avec l'ancien document d'urbanisme redevenu opposable.

Contenu du projet de PLU

La présidente fait remarquer que cette procédure de révision générale imposée par la décision du TA ne touche qu'un point très précis du plan de zonage, le reste du document reste inchangé.

Cette modification à la marge ne remet pas en cause la compatibilité générale de ce document avec le SCOT BUCOPA.

Elle souligne cependant que dans un futur proche, la commune d'Ambérieu-en-Bugey devra se pencher à nouveau sur une procédure de révision de son document d'urbanisme pour prendre en compte notamment les dispositions du Grenelle 2 ainsi que celles du DAC.

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

-REND UN AVIS FAVORABLE au projet de PLU de la commune d'AMBERIEU-EN-BUGEY, arrêté le 27 juin 2011.

- DEMANDE que soient prises en compte les remarques concernant l'habitat et les formes urbaines

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

**La Présidente,
Jacqueline SELIGNAN**